

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

28 Janvier. — La police parisienne met en état d'arrestation le nommé Pierre Rodol, ancien inspecteur de la police de sûreté, auteur de l'assassinat de Maria Jouin, dont le cadavre fut découvert le 11 Juillet 1883, dans son appartement de la rue Condorcet. Cet individu serait aussi l'auteur présumé de la mort d'une autre femme galante, Marie Bigot, au mois de novembre dernier.

29 Janvier — Exécution capitale à Guelma, (Algérie) de Nicolet, condamné à mort en décembre dernier, par la Cour d'assises de Constantine, pour le meurtre de Mme Bargetat, femme de l'instituteur du village de Kellermann.

30 Janvier. — M. Poincaré, vice-président de la Chambre, ancien ministre de l'Instruction publique, prononcée, dans un banquet, à Limoges, un important discours politique.

— M. Léon Bourgeois, ancien président du Conseil, assiste, à Royat, à un grand banquet de huit cents couverts et y prononce un important discours.

31 Janvier. — Un formidable incendie détruit à Bordeaux d'importants magasins de vins et de spiritueux. Les pertes sont évaluées à 50.000 francs. Le propriétaire de l'établissement qui au moment de l'incendie, venait de toucher à la succursale de la banque une somme

de 60.000 francs, ayant laissé le portefeuille qui la contenait, dans la poche du vêtement qu'il avait quitté pour prendre part aux travaux de sauvetage, constate la disparation de cette somme importante, dont le voleur est activement recherché.

1^{er} Février — Naufrage du Steamér *Chauncel-Queen*, sur la côte du Noir Rocher, au nord de Guernesey. On compte dix-huit victimes dont douze français.

2 Février — La discussion du budget de la marine amène à la tribune M. Lockroy et après lui, M. Delcassé, qui prononcent de remarquables discours.

— Mort à l'âge de quatre-vingt-dix ans du général Ladmirault, le héros de Borny, Gravelotte et Mars-la-Tour, général de division en retraite, ancien sénateur et ancien gouverneur militaire de Paris.

3 Février — Sur la plainte du ministre de la marine, une enquête judiciaire est ouverte contre un très important établissement parisien de corderie, pour une fraude colossale dans la fournilure des câbles d'acier employés par notre flotte, pour l'amarrage et le gréement des navires.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La Société de secours mutuels de Dammartin s'est réunie dimanche dernier en Assemblée générale pour

prendre communication du compte-rendu de ses opérations au cours de l'année 1897.

Il résulte de ce document que la situation financière de la société Dammartinoise demeure de plus en plus prospère et qu'avant la fin de l'année, son capital aura atteint 60,000 francs, après trente années d'existence. Cette éloquence de chiffres dispense de commentaires,

Au 31 décembre 1897, cette société comptait 290 membres dont 31 membres honoraires.

Le total de ses recettes a été de 4,393 f. 80

Celui des dépenses s'est élevé à la somme de 3,755 f. 85

Faisant différence de : 637 f. 95

127 malades ont été soignés et ont coûté ensemble 3,097 fr. 65, soit 24 fr. 39 en moyenne par malade.

Le total de la dépense a produit une moyenne de 45 fr. 71 par sociétaire.

Le total des fonds de réserve a atteint 41.439 fr. 29

qui, joint aux fonds de retraites pour la somme

de 17.088 « 42

Donne un total de : 58.237 fr. 71

Comme on voit, cette Société fait bien ses affaires, nous l'en félicitons.

— M. Frédéric Bricka, notre aimable et sympathique percepteur vient d'avoir l'agréable surprise d'être compris dans la récente promotion de palmés académiques accordées par le Ministre de l'Instruction publique, à l'occasion du premier janvier.

L'honorable percepteur de Dammartin qui est doublé d'un agréable et gai conteur a d'autant plus droit à nos félicitations, qu'il doit cette distinction à ses seuls mérites personnels, n'ayant fait pour l'obtenir aucune des

démarches auxquelles s'astreignent d'ordinaire tant de candidats perpétuels au ruban violet.

MOUVEMENT DE LA POPULATION en 1897.

Naissances : 32.
Garçons 16. — Filles 16.
Mariages : 9.
Décès : 32.
Divorces : 2.

VILLE DE DAMMARTIN ÉTAT CIVIL du 20 Décembre au 23 Janvier

Naissances
20 Décembre. — Berger Jeanne-Louise, fille de Baptiste, valet de chambre, et de Marie-Aurélien Mora, tous deux à Dammartin.
28 Décembre. — Maillard Charles-Léon-André, fils reconnu de Charles-Armand, manouvrier et de Cornélie-Léa Salzmann, tous deux à Dammartin.

11 Janvier. — Décolasse Germaine-Ambroisine, fille de Jules-Auguste, charretier, et de Clémentine-Ambroisine Laillier, tous deux à Dammartin.

Mariages
22 Janvier. — Pommier Henri-Camille, 25 ans, charretier à Villeneuve, et Lectère Hortense-Ernestine, 26 ans domestique à Dammartin.

Décès
31 Décembre. — Dufey Amélie-Catherine, femme Seron, 57 ans, sans profession à Dammartin.

7 Janvier. — Chilon Jean-Louis, 61 ans, agent d'affaires à Dammartin.

10 Janvier. — Tassart Jean-François-Victor, 43 ans, aubergiste à Dammartin

12 Janvier. — Denisot Georges-Léon, 18 ans, employé à Dammartin

17 Janvier. — Jannest Louise-Françoise-Caroline, 61 ans, femme Pénolier sans profession à Dammartin.

2 Janvier. — Garot Jean-François-Louis 8 ans, propriétaire à Dammartin.

SAINT-MARD

Dans sa séance de lundi dernier le bureau de la Société de secours mutuels de Saint-Mard a donné commu-

nication du résultat de ses opérations pendant l'année 1897.

Les recettes de l'année ont été de 2.020 fr. 95

Les dépenses ont atteint la somme de 807 « 80

Soit un excédent de : 1.213 fr. 15

L'actif de la Société se décompose ainsi :

A la Caisse de Dépôts et Consignations (fonds libres) . . . 3.491 fr. 88

(fonds de retraites) . . . 852 « 29

Caisse d'épargne 28 « 22

En caisse au 31 décembre 1897 513 « 45

Soit un total de : 4.583 « 54

Il n'est pas inutile de dire que la Société de secours mutuels de Saint-Mard ne compte que quatre années d'existence.

— Par décret du Ministre du Commerce de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, une médaille d'honneur a été décernée à M. Janvier Alexis, garde barrière à la Compagnie du Nord à Saint-Mard.

ERMENONVILLE

A l'occasion du 1^{er} Janvier, le ministre des travaux publics vient de décerner une médaille d'honneur, pour ancienneté de service à M. Louis Charlemagne Lefèvre, ouvrier maçon dans la maison Rousseau à Ermenonville.

MESSY

Vendredi dernier ont eu lieu à Messy, les obsèques de Madame Lange, épouse de M. J. Lange, ancien instituteur à Nantouillet, actuellement Rédacteur au *Briard*, pour l'arrondissement de Meaux.

Nous adressons à M. Lange, en cette bien douloureuse circonstance, nos sincères condoléances.

PLAILLY

Le nommé Bellamy Alexandre-Charles, commis plâtrier, a été trouvé mort dimanche matin près du village, lieu dit le Puits Josset.

Cet homme avait chauffé un four à plâtre jusqu'à minuit environ, et en revenant de la plâtrière pour rentrer chez lui, il s'est écarté de son chemin.

Sa famille ne le voyant pas rentrer l'a cherché toute la nuit et ce n'est que vers huit heures que son cadavre a été découvert.

Il y a lieu d'écarter toute présomption de crime. les constatations faites par M. le Dr Laporte établissent que la mort est naturelle et doit être attribuée à une congestion occasionnée par le froid.

MORTEFONTAINE

M. Michel Adolphe, cordonnier a été élu conseiller municipal, par 40 voix sur 63 votants, dans l'élection de dimanche dernier.

SAINTE-SOUPPLETS

En simple police.

Benoist Emile 36 ans, bouverier, pour une fois qu'il sortait de ses attributions pour conduire une voiture, se fait coler 3 fr. d'amende pour l'avoir abandonnée sur la voie publique.

M. Fouillat responsable.

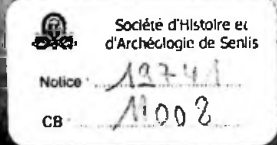
LOISY-VER

M. Saint-Léger, instituteur adjoint à Auneuil est nommé à Loisy, hameau de Ver, en remplacement de M. Leroux appelé à Bargny.

ÈVE

Lundi prochain, 7 février, aura lieu en l'église Saint-Pierre de Chaillot, le mariage de M. Paul Pierret, fils de M. Pierret, maire de la commune d'Ève, avec Mademoiselle Marie Mathis.

Nous adressons aux futurs époux nos sincères compliments et nos meilleurs vœux.



MOUVEMENT de la POPULATION
Année 1897.
Ville de Claye-Souilly

Naissances	— Garçons, 18	} 43
	Filles, 24	
Mariages	—	43
Décès	— Hommes, 23	} 50
	Femmes, 27	
Reconnaisances	4

MARCHÉ DU 26 Janvier 1898

Dammartin

Pain	0.383 le kilo.
Beurre.	3.20 »
Œufs	14.00 le cent

Claye-Souilly

Pain	0.38 le kilo.
Beurre.	3.60 »
Œufs	14.00 le cent

TRIBUNAL de SIMPLE POLICE
DR DAMMARTIN

Audience du 3 Février 1898

Destrebecq Eugène, Papillon Valéry et Vincent Pierre, demeurant tous à Brégy, sont condamnés à 2 fr. d'amende chacun pour contravention à la police du roulage.

Leclerc Louis de Saint-Soupplets, Injures ; 2 fr. d'amende,

Briez Eloïse femme Coillot de Saint-Soupplets, délit ; 3 fr. d'amende et confiscation de la serpe.

SOCIÉTÉ
de SECOURS MUTUELS
des Gardes-Champêtres

Les gardes-champêtres du canton de Dammartin et de Claye ont tenu, déjà, plusieurs réunions préparatoires pour la fondation d'une société de secours mutuels.

Dans leur réunion du 25 Janvier dernier, ces braves et modestes fonctionnaires, ont décidé de se concerter avec leurs collègues des cantons voi-

sins en vue d'arriver à former un groupement de tous les gardes-champêtres de tout l'arrondissement.

C'est alors qu'une commission serait instituée pour élaborer les statuts de la nouvelle association de prévoyance.

Le comité de Dammartin a élu un bureau provisoire ayant comme président M. Martin garde-champêtre de Thieux, et comme secrétaire M. Pillebouc, garde champêtre à Dammartin à qui devra être adressée toute communication concernant la société en formation.

SECOURS-MUTUELS

Tous les Présidents de sociétés de Secours-mutuels ont reçu pour en donner communication à leurs adhérents, la circulaire suivante émanant du ministère de l'Intérieur :

Le rapport annuel sur les opérations des sociétés de secours-mutuels en France pendant l'année 1895, fait ressortir que les frais de maladie supportés par ces sociétés ont augmenté d'une année à l'autre dans des proportions considérables et véritablement inquiétantes pour leur avenir. Cela tient à deux causes principales que le rapport en question met en évidence: 1° l'abus des ordonnances médicales, 2° l'admission dans les sociétés, à titre de membres participants, de sociétaires dont l'état de fortune les classe plutôt parmi les membres honoraires.

Dans une circulaire en date du 15 Avril 1891, l'administration a déjà mis en garde les sociétés de secours mutuels contre les dépenses pharmaceutiques exagérées. L'augmentation énorme de ces dépenses en 1895 sur l'année 1894 appelle de nouveau l'attention de l'administration qui prie les Présidents de se reporter aux

termes de la circulaire précitée pour inviter ces administrateurs à contrôler plus rigoureusement le service de la visite de leurs malades.

D'autre part, les médecins des sociétés de secours-mutuels se plaignent que des sociétaires dont l'aisance leur fait un devoir d'être membres honoraires se font inscrire et sont acceptés en qualité de membres participants, et bénéficient ainsi, lorsqu'ils sont malades, des soins médicaux aux prix réduits accordés à la mutualité.

Si les rangs des mutualistes sont ouverts à tous les travailleurs de situation précaire ou modeste, il n'est pas juste que des gens aisés, qui ont le moyen de payer, le cas échéant, les médecins au tarif de leur clientèle ordinaire, obtiennent gratuitement, en versant une minime cotisation, les visites médicales, les médicaments et même une indemnité pour les journées où la maladie les empêche de vaquer à leurs occupations habituelles.

Tel n'est pas le but des sociétés de secours-mutuels; elles ont été créés surtout pour les laborieux qui vivent de leur salaire. Les plus fortunés doivent en être les soutiens naturels en leur consacrant leurs loisirs et leurs conseils, et ils font acte de bons citoyens en leur accordant, à titre de bienfaiteurs, la cotisation exigée des membres participants. Cette catégorie de sociétaires existe dans presque toutes les sociétés. C'est généralement lorsqu'elles se fondent que la confusion se produit. Les fondateurs sont heureux de recruter le plus grand nombre possible d'habitants de la commune pour grossir le fond social, et, sans s'arrêter à la différence des situations, ils les admettent indistinctement, selon leur désir, aussi bien en qualité de membres participants que parmi les membres honoraires. C'est là une erreur de calcul qu'il est nécessaire de rectifier.

L'administration tient donc à ce que les sociétés de secours-mutuels sachent bien qu'il est de leur intérêt de se renseigner sur la situation de leurs adhérents, et qu'il leur appartient de ne pas attribuer à ceux qui peuvent être membres honoraires les avantages alloués aux participants. En conséquence, les fondateurs ou administrateurs devront apporter la plus grande circonspection dans la réception des nouveaux sociétaires participants, et engager les anciens dont la situation de fortune dénote plus que l'aisance à entrer dans la catégorie des membres honoraires. »

En ce qui concerne le premier paragraphe, il est de toute évidence que les frais médicaux augmentent d'année en année dans des proportions considérables; il n'y a qu'une voix pour rechercher le moyen de remédier à cet abus.

Certains, trouvant que les médecins se montrent, en général, de plus en plus hostiles aux sociétés de secours-mutuels, ont conseillé de les tenir à l'écart des conseils d'administration, où leur influence pouvait faire naître des conflits et causer de réels inconvénients pour l'avenir et la prospérité de ces sociétés.

D'autres, mieux avisés peut-être, ont proposé d'intéresser les médecins à l'administration des sociétés de prévoyance et de les faire participer, dans la mesure du possible, à leur gestion, comme s'il s'agissait de leur propre patrimoine, qu'ils auraient, à n'en pas douter, le désir de voir prospérer. On ne tarderait pas, disent-ils, à constater que pénétrés de la dignité du rôle qu'ils auraient ainsi à remplir, ils s'acquitteraient de leur mission bien-faisante avec un dévouement qui leur assurerait à juste titre la reconnaissance de tous les associés.

Comme ceux-là, nous croyons qu'une union bien comprise avec les médecins des sociétés de secours-mutuels, serait le plus sur moyen de mettre un terme aux plaintes de ces derniers, et surtout aux incessantes récriminations des administrations de sociétés de secours mutuels contre le corps médical.

Nous dirons dans un prochain numéro ce que nous pensons de recrutement des membres participants dans les sociétés de secours-mutuels.

Une généalogie versifiée
DES

Anciens comtes de Dammartin
du VII^e au XV^e siècle.

Conte de Dampmartin fuz et nommé Jehan:
Aussi fuz je conte du chasteau en Porcien,
En l'an mil III cens LXXIII portoye vie,
La mort si me ravit que de moy' eust
envye (1).

De Dampmartin je tins longuement la conté,
De Porcien aussi dont conte ay esté
L'an mil trois cens quatre vingt et un en
ce monde j'estoye,
La mort si me soubzprint que silost n'at-
tendoye (2).

Jehan je fuz appelé, de Dampmartin fuz
conte,
De Porcien aussi, mais mort qui tout sur-
monte,
Si malla assailliz souldain qui tout decest,
En l'an mil III cens quatre vingt et dix
sept (3).

Blanche je fuz nommée de Dampmartin
contesse,
Mais il nest nul vivant que ce monde ne
lesse
Touteffois comme contesse quinze ans au
monde fuz,
L'an mil IV cens et XII vivoye, bientôt
après mouruz (4).

De Dampmartin fuz conte et fuz nommé
Regnault,
Descendant par lignée de la contesse
Mahaut;
Dix ans ne fuz que conte, car tost je
trespasse,
Tous les biens de ce monde qu'avoye
ussez, loissay
A ma fille Marye qu'après moy fut con-
tesse;
Nul ne laisse ce monde qu'il ne souffre
détresse.

Homme vivant j'estoye l'an mil quatre
cens vingt deux, sans faillir,
Mais lors terrible mort si malla assaillir
(5).

Marie fille Regnault, de Dampmartin-
contesse,

Que tins deux ans conté non pas en grant
liesse.

Lors les Angloys en France avoient grant
cours,

De Dampmartin mabatirent les princi-
pales tours,

De ce monde décédé lan mil quatre cens
vingt quatre,

Il n'est nully si fort que mort' si nabatte
(6).

Marguerite fuz nommée, mon surnom de
Nanteuil,

De Dammartin contesse qui espouse non
adueil.

Anthoine de Chabannes chevalier renommé,
Que par trente six ans, fut mon mary
nommé;

Homme d'apparance et plain de grant
vouloir,

Grant maistre fut de France par son
grant valloir;

Deux hoirs masles me feit: Gilbert aussi
Jehan nommé,

Dieu vueille par sa grâce qu'ilz soient
bien renommez.

Notre fils Gilbert tost ce monde delaisssa,
Car nostre compagnie que sept moys ne
garda;

Jehanne et Jacqueline aussi bien de luy
jeuz,

Nez en loyal mariage, dont en couche je
geuz.

L'an mil III cens soixante quinze, XV^e
d'octobre ce monde delaissay,

Tres:ous les myens biens à mon-fils Jehan
je loissay.

Touteffois j'ordonne que monsieur le grant
maistre,

Lequel fut mon mary, après moy en fut
maistre.

Et que tant qu'il vivroit en eust le prou-
fict et nom

Et non pas mon filz Jehan de cuer luy
feiz ce don,

Nonobstant que après son décès lui vien-
droict

Sa conté at le myen que luy eschet par
droict. (7)

(1) Ce Jean ne peut être que Jean de

Châtillon, comte de Porcean, beau-frère
de Charles de Trie, par son mariage avec
Jacqueline de Trie, fille de Jean II de Trie
et de Jeanne de Sancarre. Ce seigneur
fut l'un des otages donnés aux Anglais
pour la délivrance du roi Jean.

(2) Il est vraisemblablement question
dans ces vers de Jean de Fayel, fils de

Guillaume de Fayel et de Marguerite de
Châtillon, devenu comte de Dammartin à
la mort de Blanche de Trie, sa cousine,
et qui mourut sans postérité en 1420.

(3) Ce passage du manuscrit a trait
croyons-nous, à Jean II de Châtillon, dont
le père, Jean I de Châtillon, marié à Jac-
queline de Trie, avait hérité avec Mar-
guerite de Châtillon, sa sœur, épouse de
Guillaume de Fayel, des biens possédés
par Blanche de Trie, leur cousine, et no-
tamment du comté de Dammartin, dont
la jouissance appartient surtout à Jean de
Fayel, dont il a été question dans la note
précédente.

(4) Il s'agit ici de Blanche de Trie, fille
de Charles de Trie et de Jeanne d'Am-
boise, dame de Nesle et de Montdoubleau,
qui avait épousé Charles Bureau, sei-
gneur de la Rivière. Etant mort sans en-
fants, vers 1417, le comté de Dammartin
que lui avaient transmis ses parents, passa
aux héritiers de Jacqueline de Trie, fille
de Jean II de Trie, sa tante, épouse de
Jean de Châtillon et mère de Marguerite
de Châtillon, mariée à Jean de Fayel

(5) Ce Regnault que la généalogie ver-
sifiée nous donne comme père de Marie,
n'est autre que Renaud de Nanteuil, sei-
gneur d'Acy, qui avait épousé Marie de
Fayel, sœur et héritière de Jean de Fayel.
Comme ce comte de Dammartin était de-
meuré fidèle au parti du roi de France et
s'étoit rangé sous la bannière du Dauphin,
devenu le roi Charles VII, le roi d'An-
gleterre lui confisqua ce comté qu'il donna
vers 1424 à Antoine de Vergy, seigneur
de Champlite, petit-fils de Mahaut de Trie,
et arrière-petit-fils de Jean I de Trie,
comte de Dammartin.

(6) Cette Marie, comtesse de Dammartin,
citée comme fille de Renaud, est la
même Marie de Fayel dont il vient d'être
question; elle tint ce comté jusqu'en
1424, époque à laquelle le domaine de
Dammartin passa à Antoine de Vergy.

(7) Comme on voit, il s'agit dans ce pas-
sage de la généalogie, de Marguerite de
Nanteuil, fille unique de Renaud de Nan-
teuil et de Marie de Fayel, qui porta le
comté de Dammartin en mariage, à An-
toine de Chabannes, en 1439. On sait
qu'Antoine de Chabannes, devint grand
maître de France et gouverneur de Paris;
qu'il fut aussi comblé de faveurs par le roi
Louis XI, après avoir été le confident in-
time et le favori de Charles VII.

Marguerite de Nanteuil, dit un ancien
manuscrit, classé sous le numéro 2898, du

fonds français à la Bibliothèque nationale,
faisaient remonter son origine à Edouard,
fils du roi d'Angleterre, qui avait épousé
la comtesse de Dammartin en 983. Ce ma-
nuscrit est lui-même enrichi de blasons
et notamment d'un écu mi-parti de Dam-
martin et d'Angleterre, qu'on trouve
reproduit à profusion dans d'autres ma-
nuscripts, notamment le n° 481, des mé-
langes de Clairembault, sous le titre:
chronique du roi Louis XI; dans l'hist.
d'Assailant et de Gérard, manuscrit n°
15096 du fonds français et dans le roman
de Thésèus de Cologne et de Gadifer,
classé aussi dans le fonds français, sous le
n° 1473. Cette reproduction en quelque
sorte immodérée de l'écusson mi-parti
d'Angleterre et de Dammartin représente
une des prétentions de la maison de Dam-
martin, ainsi que le fait judicieuse-
ment remarquer M. Quicherat, dans une
intéressante critique et M. le comte H.
de Chabannes, dans son importante his-
toire de la maison de Chabannes.

On retrouve la copie presque textuelle
de la strophe ayant trait à Marguerite de
Nanteuil, sous forme d'épithaphe funéraire,
dans le manuscrit n° 1117 de la coll. Clai-
rembault, ordre du Saint-Esprit, t. VII,
fo 912r. La suivante, se rapportant à An-
toine de Chabannes s'y trouve également
reproduite, mais avec certaines variantes.
Ces deux pièces sont rapportées dans le
tome II de l'histoire de la maison de Cha-
bannes, pages 239 et 278 et au tome 2 des
preuves n° 305, page 525. La seconde
moitié de la strophe qui concerne Antoine
de Chabannes, était gravée en forme d'é-
pithaphe, sur le petit monument élevé dans
la collégiale de Saint-Fargeau, et con-
tenant le cœur et les entrailles du comte
de Dammartin.

(A suivre).

E. L.



A la correctionnelle.

Le président. — Prévenu, votre cas
est très grave.

Le prévenu. — Je le sais, mon pré-
sident, mais j'espère que vous serez
indulgent pour moi, car nous som-
mes de la même promotion.

— Comment cela ?

— L'année où je fus condamné
pour la première fois à six mois de
prison, vous veniez d'être nommé
président de chambre.

ON DEMANDE UN GARÇON
Jardinier de 18 à 20 ans.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Maison propre au Commerce, avec Jardin, sise à SAINT-MARD (An^{co} M^{on} Giverne.)
S'adresser pour visiter à M. Jérolami, (locataire) et pour traiter à M. Faure entrepreneur à Saint-Soupplets.

COMPTOIR SPECIAL DE VENTE
de VINS DE LA GIRONDE
E. VINCENT

Dépositaire à DAMMARTIN
Prix très avantageux
pa : ille de la vente directe du producteur au consommateur.

Librairie-Papeterie E. LEMARIÉ

VIENT DE PARAITRE

VUES
DU COLLÈGE DE JUILLY
ALBUM contenant quinze des plus belles vues du COLLÈGE. (Héliogravure procédé Bisson).

Prix: 2 francs

En vente : à la librairie E. Lemarié

Pour EVITER les MALADIES lisez le

JOURNAL DE LA SANTÉ

Paraissant tous les DIMANCHES
en 32 pages avec gravures
Consultations gratuites. - 2ⁿ spéc. franco.
ABONNEMENT par an France 6 fr.
Union postale 8 fr.

Paris 5, Boulevard Montmartre

LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologique.
et des arbres fruitiers de grande cultures
Chaque numéro se compose de 52 pages
in-8° raisin.

PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction, et
Administration à M. de SAINVILLE directeur,
30, rue Laffitte PARIS

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

en tous genres
depuis 0 fr. 20 la ligne

Chantier-Docks de la Gare de
DAMMARTIN-JUILLY
L. DESCHAMPS

en face la gare à Saint-Mard

CHARBONS DE TERRE au CHANTIER les 100^k
Grosse Gailletterie française, 1/2 gras
sans fumée, 1^{re} qualité 3.50
Grosse Houille Charleroi, 1/2 gras,
sans fumée, 1^{re} qualité (tous gros
morceaux sans aucune fine) 3.80
Gailletin de même qualité 4 »
Têtes de moineaux lavées, 1^{re} qual. 3.70
Boulets ovoïdes p^r chauffage économ. 3 »
Anthracite anglais, 1^{re} qualité. 5.50
Charbon de forge (noisettes). 2.80
Coke de gaz n^o 0. l'hectol. 1.60
Charbon industriel et Briquettes
depuis 21 fr. 50 les 1,000 kilos en gare.

CADEAU-PRIME Tout achat de
1,000 kil, au chan-
tier, donne droit à un joli dessous-de-plat
à pied, en métal émaillé vert-clair, décoratif
et préservant la nappe de toile cirée.

Sable de rivière, Caillou, Meulière,
Gravier et Mignonnette pour jardins
Briques blanches, rouges et réfractaires.
Chaux vive et Chaux hydraulique.
Ciments et Tuyaux en grès.
Tuiles, Poteries, Chaperons de murs
Carreaux très durs (Beauvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs).
Fers de tous les profils.
Tôle — Acier — Fonte — Zinc — Plomb
Grillage galvanisé, Ronces, Fils, Poteaux
Pointes. . . . depuis 1 fr. 35 le paquet.
Pelles acier fondu, bout trempé. . . . 1.10
Bêches, Louchets, 1^{re} qual. garant. 4 »
Fourches à cailloux, 9 dents 7.50
Fourches et crocs à fumier, 4 dents. . . 2.75
Fourches à bêcher, 4 dents. 3.80
1^m65 1^m80 2^m10
Fourches à foin, 2 dents 1.40 1.50 1.75
— — 3 dents 1.90 2 » 2.20

Rateaux, Poulies de puits, Boulons
Seaux solides, tôle galvanisée. . . . 1.60
Seaux d'écurie, — — 3.2,
Arrosoirs, Lessiveuses
Tuyaux, Gueules-de-loup

Bois de construction : Chêne et Sapin
Planches brutes et rabotées. Moulures
Planches de Lorraine, 2^e choix, la p. 2.10

Vente en Détail aux Prix du Gros

Directeur-Gérant F. LEMARIE

Imp. E. Lemarié à Dammartin